

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

AMENDEMENT

N ° AS520

présenté par

M. Christophe, rapporteur, Mme Firmin Le Bodo et Mme Chapelier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 27, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.